

SANTE

Centre municipal de santé

Actions de santé publique

Conventions de financement avec le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP)

EXPOSE DES MOTIFS

La mise en œuvre d'actions de prévention auprès de la population relève d'une nécessité de santé publique dans laquelle la ville d'Ivry-sur-Seine s'est engagée depuis de nombreuses années.

Le programme régional de santé publique opérationnel depuis 2006, a déterminé pour la région des priorités et des objectifs en matière de prévention. Il met à disposition des opérateurs locaux, par l'intermédiaire du groupement régional de santé publique (GRSP), des financements permettant la réalisation ou le soutien à des actions.

Le centre municipal de santé, dans le cadre de l'appel à projet annuel du groupement régional de santé publique (GRSP), et conformément aux axes de travail qui sont les siens, a proposé des projets d'action et a obtenu des financements pour l'année 2008 qui sont les suivants :

Actions	Montants
1/ Prévention des addictions en direction des publics jeunes en milieu festif. <u>Objectif</u> : Faire prendre conscience aux jeunes fréquentant la discothèque « Le Palacio » à Ivry des risques liés à la consommation de l'alcool et des autres produits (maladies sexuellement transmissibles (MST), violence, accident de la route, dépendance).	8 000 €
2/ Accès au matériel d'injection stérile par un distributeur échangeur de seringues (TOTEM). <u>Objectif</u> : Limiter l'incidence des injections virales dont les hépatites chez les usagers de drogue par voie intraveineuse avec le nouveau Steribox.	3 500€

Afin de percevoir ces financements et de mener à bien les actions de santé publique conduites par le centre municipal de santé, je vous propose d'approuver les conventions correspondantes.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 74.

P.J. : 2 conventions

SANTE

Centre municipal de santé

Actions de santé publique

Conventions de financement avec le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique,

vu le plan régional de santé publique d'Ile-de-France,

considérant que certaines actions de santé publique menées par le centre municipal de santé d'Ivry-sur-Seine peuvent faire l'objet de financements par le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP IdF),

considérant que, pour percevoir ces subventions, mener ces actions et les financer pour 2008, il est nécessaire de passer des conventions avec le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP IdF),

vu les conventions ci-annexées,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions avec le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP IdF) relatives aux actions de santé publique suivantes, menées par le centre municipal de santé :

- prévention des addictions en direction des publics jeunes en milieu festif,
- accès au matériel d'injection stérile par un distributeur échangeur de seringues.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 74.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2008